



## **Herbicide Aim EC**

### **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B abrégée, sous-catégorie 3.11**

**Numéro de la demande :** 2016-7561  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie 3.11 (nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide Aim EC  
**Numéro d'homologation :** Numéro d'homologation 28573  
**Principe actif (p.a.) :** carfentrazone-éthyle (CAE)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2754407

#### **Contexte**

L'herbicide Aim EC contient 240 g m.a./L de carfentrazone-éthyle (CAE) et est homologué pour la suppression sélective en postlevée de mauvaises herbes à larges feuilles dans un certain nombre de cultures sur l'étiquette au moyen d'applications au pulvérisateur, de brûlage des mauvaises herbes avant la plantation de cultures diverses sur l'étiquette, la suppression de mauvaises herbes dans des régimes de jachère et la défoliation/dessiccation de cultures sur l'étiquette en tant qu'aide à la récolte. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

#### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Aim EC afin d'y inclure :

1. une allégation de suppression de la sagesse-des-chirurgiens et le bident à calice feuillé en cas d'utilisation à une dose de 58 mL/ha (13,9 g m.a./ha);
2. une allégation de suppression du gaillet gratteron, de la bourse-à-pasteur et de la soude roulante en cas d'utilisation à une dose de 73 mL/ha (17,5 g m.a./ha);
3. une allégation de suppression du gaillet gratteron et de la sagesse-des-chirurgiens en cas d'utilisation à une dose de 36,5-73 mL/ha (8,8-17,5 g m.a./ha) dans un mélange en cuve avec un produit homologué à base de glyphosate, à raison de 450-900 g m.a./ha; et
4. une allégation de suppression de la petite herbe à poux en cas d'utilisation à une dose de 36,5-73 mL/ha (8,8-17,5 g m.a./ha) dans un mélange en cuve avec un produit homologué à base de 2,4-D Ester, à raison de 560 g m.a./ha; et

## **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est nécessaire, puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes ainsi que les doses et calendriers d'application des composantes du produit, demeure inchangé.

## **Évaluation de la valeur**

La sagesse-des-chirurgiens, le gaillet gratteron, la bourse-à-pasteur, la soude roulante, le bident à calice feuillé et la petite herbe à poux sont toutes des espèces de mauvaises herbes importantes sur le plan agronomique qui peuvent être problématiques pour les cultivateurs canadiens. La disponibilité d'options efficaces en matière d'herbicide est souhaitable pour la lutte contre ces mauvaises herbes qui posent problème.

L'évaluation collective de l'information sur l'historique des usages à des fins agricoles, les données d'études en champ et les homologations de produits précédentes laissent entendre que l'herbicide Aim EC devrait permettre la suppression de la sagesse-des-chirurgiens, le gaillet gratteron, la bourse-à-pasteur, la soude roulante, le bident à calice feuillé et la petite herbe à poux, en cas d'application selon les doses indiquées sur l'étiquette.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Aim EC afin d'y inclure les allégations d'efficacité demandées.

## Références

| <b>PMRA Doc Number</b> | <b>Reference</b>   |
|------------------------|--|
| 2704463                | 2016, Value Summary for the Addition of Weeds to the AIM EC Herbicide Label, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5. |
| 2704465                | 2016, Shark - Wheat, DACO: 10.2.3.3(B).  |
| 2704466                | 2016, Preseeding Wheat Burndown and Chemical Fallow - Canada 2008, DACO: 10.2.3.3(B).  |
| 2704467                | 2016, Flax Burndown, PRE and Foliar - 2008 Canada, DACO: 10.2.3.3(B).  |
| 2704468                | 2016, Shark - Wheat, Winter, DACO: 10.2.3.3(B).  |
| 2704469                | 2016, Agricultural Use History Template - Use of AIM EC Herbicide to Control Flixweed, DACO: 10.2.4.   |
| 2704470                | 2016, Agricultural Use History Template - Use of AIM EC Herbicide to Control Cleavers and Shepherd's Purse, DACO: 10.2.4.  |
| 2704471                | 2016, Agricultural Use History Template - Use of AIM EC Herbicide to Control Russian Thistle, DACO: 10.2.4.  |
| 2704472                | 2016, Agricultural Use History Template - Use of AIM EC Herbicide to Control Common Waterhemp, DACO: 10.2.4.   |
| 2704473                | 2016, Agricultural Use History Template - Use of AIM EC Herbicide to Control Common Ragweed, DACO: 10.2.4.   |

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.